



DATE DE PUBLICATION : 20 AVRIL 2026

La Directrice Régionale Auvergne-Rhône-Alpes

[Délégation de signature donnée par la directrice régionale d’Auvergne-Rhône-Alpes au directeur départemental de la Haute-Loire](#)

Vu la délégation de signature donnée par M. Hervé GONSARD, Directeur Général des Services à l’Économie et du Réseau, à **Mme Kathie WERQUIN-WATTEBLED**, directrice régionale Auvergne-Rhône-Alpes, le 4 décembre 2023 ;

En l’absence du Directeur départemental de la Haute-Loire, délégation permanente est donnée à **Mme Mathilde URBAIN**, adjointe au directeur départemental de la Haute-Loire, à l’effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, relatif à l’exercice des activités de la succursale du Puy-en-Velay.

Mme Mathilde URBAIN, reçoit notamment délégation à l’effet de coter les entreprises et les dirigeants d’entreprises de la zone de compétence de la succursale du Puy-en-Velay, à l’exception des groupes relevant du pôle de compétence de Lyon.

Mme Mathilde URBAIN peut subdéléguer sa signature aux cadres placés sous son autorité et, en cas d’absence ou d’empêchement de ceux-ci, à des assistants et des opérateurs sur monnaie fiduciaire, placés sous leur autorité et dans la limite des attributions de ces derniers.

Fait à Lyon, le 20 avril 2026

Kathie WERQUIN-WATTEBLED